

RAPPORT ANNUEL

DE

**L'ASSOCIATION DES JURISTES
D'EXPRESSION FRANÇAISE DU MANITOBA**

PRÉSENTÉ

À L'OCCASION DE

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

DU

5 DÉCEMBRE 2005

1) Introduction

Le présent rapport porte sur les activités réalisées depuis la dernière assemblée annuelle, laquelle a eu lieu le 8 novembre 2004. Il est important de souligner que les états financiers qui vous seront présentés par le trésorier visent l'exercice terminé le 31 mars 2005. Par conséquent, le présent rapport et les états financiers ne se rattachent pas toujours à la même période de temps.

2) Conseil d'administration

Le conseil d'administration sortant est composé des personnes suivantes :

M^e Christian Monnin, président
M^e Lee Ann Martin, vice-présidente
M^e Marc Marion, trésorier
M^e Alain Laurencelle, secrétaire
M^e Gérard Simard
M^e Karine Pelletier
M^e Antoine Hacault
M^{me} Rolande Kirouac
M^e Rénald Rémillard

Par ailleurs, M. le juge Richard Chartier de la Cour provinciale du Manitoba et M. Guy Jourdain, conseiller spécial auprès du Secrétariat des services en langue française ont joué le rôle de personne-ressource auprès de l'Association pour ce qui est des dossiers se rattachant au fonctionnement des tribunaux et aux services en français des bureaux provinciaux.

Nous tenons à remercier les administrateurs et nos personnes-ressources de leur dévouement tout au cours de l'année.

3) Modalités de fonctionnement

Depuis 1996, l'AJEFM conclut annuellement avec l'Institut Joseph-Dubuc un contrat de services dans le cadre duquel cet organisme lui fournit un soutien technique. L'AJEFM et l'Institut travaillent donc main dans la main pour faire progresser plusieurs dossiers.

L'Institut et l'AJEFM n'ont pas connu de changements au niveau de leur personnel cette année. M^{me} Paulette Desaulniers s'occupe toujours de certains dossiers pour l'AJEFM.

4) Financement

Tel que prévu l'AJEFM ne reçoit plus dès l'exercice 2004-2005 du financier régulier de Patrimoine canadien. Cependant, l'AJEFM peut recevoir jusqu'à concurrence des sommes suivantes pendant l'exercice 2005-2006 :

-ministère de la Justice du Canada – financement en programmation
(dans le cadre de l'enveloppe du Fonds d'appui à l'accès à la justice) :
58 750 \$

- ministère de la Justice du Canada – financement de projet - sensibilisation
(dans le cadre de l'enveloppe du Fonds d'appui à l'accès à la justice) :
84 500 \$

- Secrétariat des services en langue française - Entente Canada-Manitoba :
10 000 \$

TOTAL :
153 250 \$

5) Interventions auprès des gouvernements

a) gouvernement fédéral et organismes connexes

i) Gendarmerie royale du Canada

L'AJEFM siège actuellement à la Table de concertation concernant les services en français offerts par la Gendarmerie royale du Canada. L'AJEFM a participé à une??? réunion au cours de la dernière année afin que la Gendarmerie royale du Canada offre des services conformes à la *Loi sur les langues officielles du Canada (LLO)*.

ii) ministère de la Justice du Canada

L'AJEFM continu à travailler sur le dossier de la nomination de personnes bilingues à la magistrature fédérale, en particulier au niveau de la Division de la famille de la Cour du Banc de la Reine. Entre autres, L'AJEFM a accordé une entrevue à CKSB au sujet de la nomination de juges bilingues et a rédigé un communiqué de presse appuyant la résolution proposée par la Conférence des juristes d'expression française de common law (CJEF) lors de l'AGA de l'ABC traitant de la nomination de juges bilingues au Canada.

Cette année l'AJEFM a participé au kiosque promotionnel de Justice Canada lors des Jeux de la francophonie canadienne qui eurent lieu à Winnipeg entre le 21 et 24 juillet 2005.

Justice Canada et l'AJEFM ont entamé en 2004-2005 des pourparlers pour l'organisation d'un atelier qui aura lieu en 2005-2006 auquel Justice Canada fera la présentation de ses programmes à la communauté francophone du Manitoba.

iii) Commissariat aux langues officielles

L'AJEFM a continué d'appuyer les efforts du Commissariat aux langues officielles du Canada et a participé aux discussions au sujet du rapport du CLO.

b) gouvernement provincial et organismes connexes

i) Groupe de travail sur l'amélioration des services en langue française au sein du système judiciaire du Manitoba

L'AJEFM a participé très activement au Groupe de travail sur l'amélioration des services en langue française au sein du système judiciaire du Manitoba. Il y a eu trois réunions du Groupe de travail. Le Groupe de travail poursuit son travail en ce qui concerne l'élaboration et éventuellement la mise sur pied d'un tribunal bilingue à Saint-Boniface.

ii) tribunaux administratifs

L'AJEFM continue à revendiquer auprès du gouvernement manitobain la nomination d'un plus grand nombre de personnes bilingues pour siéger au sein des divers tribunaux administratifs de la province.

iii) rencontre avec le ministre Mackintosh

L'AJEFM a rencontré le ministre Mackintosh et le sous-ministre Jeffrey Schnoor pour parler des dossiers qui touchent l'Association, entre autre l'aide juridique.

6) Activités au sein de la collectivité

a) Journée du droit

L'AJEFM siège au comité de l'organisation de la Journée du droit en participant activement à l'organisation d'activités, y compris deux procès-simulés en français. La Journée du droit a lieu à tous les ans au mois d'avril.

b) autres activités communautaires d'animation et de vulgarisation

L'AJEFM, en collaboration avec les groupes de femmes Pluri-elles et l'Entretemps des francos-manitobaines a participé très activement à organiser une pleine journée conférence traitant de violence familiale en février 2005.

En 2004-2005 l'AJEFM a entamé plusieurs partenariats avec des organismes francophones du Manitoba incluant Francofonds pour le développement du fonds Georges-Forest, avec la SFM, la Société historique de Saint-Boniface et Entreprises Riel pour le développement d'un projet du Pont Provencher/Musée des droits de l'homme et Réseau action femmes pour développer des cliniques juridiques, ainsi qu'avec la communauté juridique anglophone incluant des ateliers sur La loi sur les jeunes contrevenants avec Community Legal Education Association. Les projets de partenariats seront réalisés au courant des prochaines années.

c) Projet de sensibilisation

L'AJEFM a complété la première année de son projet de sensibilisation de deux ans qui a comme objectif de sensibiliser les juristes, les intervenants en matière d'administration de la justice ainsi que les justiciables franco-manitobains des services juridiques en français et de l'importance de l'accès à la justice en français au Manitoba. Ce projet a aussi pour objectif de mieux faire connaître l'AJEFM et d'encourager les jeunes francophones du Manitoba à considérer des carrières en droit ou dans des domaines connexes. L'AJEFM a participé à plusieurs sessions de planification avec les consultants du projet, la firme Vidacom et la firme de marketing Marketforce. Suite à cela un comité fut mis en place pour veiller au développement du projet. Le comité s'est rencontré au moins 8 fois au courant de l'année. Au courant de l'année, les éléments suivants de la campagne ont été complétés : création du branding, création d'une voix de communication avec le public par l'entremise d'un partenariat avec les Centres de services bilingues, campagne publicitaire, outils de sensibilisation (affiches, annonces dans La Liberté, dans Le Réveil et dans l'Annuaire des services en français, affichette, cartes pour présentoirs, début du développement du site web de l'AJEFM.)

d) Congrès annuel de l'Association du Barreau canadien

L'AJEFM a participé au Congrès annuel de l'Association du Barreau canadien, à Vancouver.

e) mise en oeuvre du programme découlant de l'évaluation des besoins communautaires en matière de vulgarisation juridique

L'AJEFM a continué son partenariat avec la Société franco-manitobaine aux fins duquel le Centre de ressources communautaires offre de la documentation de vulgarisation juridique au public et dispose d'un répertoire de juristes d'expression française.

d) les services en français en matière d'administration de la justice

L'AJEFM a versé sur son site Web des textes qui ont pour principal objectif de sensibiliser et d'appivoiser la population franco-manitobaine et les fonctionnaires oeuvrant dans le domaine de l'administration de la justice quant aux services en français dispensés par les tribunaux et les autres organes du gouvernement provincial actifs dans ce domaine.

e) répertoire des juristes d'expression française

L'AJEFM maintient à jour un site Internet qui comprend un répertoire des juristes d'expression française.

Grâce à ce répertoire accessible par le biais d'Internet, le grand public franco-manitobain et les gens d'affaires francophones du monde entier sont en mesure de se renseigner facilement au sujet des services juridiques offerts en français au Manitoba.

f) collaboration avec la Société franco-manitobaine

Le coordonnateur de l'AJEFM siège au comité consultatif de la Société franco-manitobaine et participe aux activités organisées par la Société franco-manitobaine qui portent sur la communauté franco-manitobaine. Cette année l'AJEFM a participé activement à la préparation d'un forum sur la ville de Winnipeg, au développement d'une vision d'ensemble de la planification de l'avenir de la communauté francophone et à la préparation d'une session pour les cadres franco-manitobains.

7) Travail de concertation avec divers organismes à l'échelle nationale

a) collaboration avec la Fédération des associations de juristes d'expression française de common law

L'AJEFM a travaillé en collaboration avec la Fédération des associations de juristes d'expression française de common law (FAJEF) sur plusieurs dossiers au courant de la dernière année, notamment celui du plan de communication.

Le président et le personnel de l'AJEFM ont participé à plusieurs conférences téléphoniques et réunions en personne de la FAJEF.

b) Participation à l'assemblée annuelle de l'Association des juristes d'expression française de la Saskatchewan (AJEFS)

Le président de l'AJEFM a participé à l'assemblée annuelle de l'Association des juristes d'expression française de la Saskatchewan, tenue en février 2004.

8) Autres activités

a) Dîner en l'honneur du juge Alfred Monnin

L'AJEFM a appuyé l'Association du barreau manitobain dans l'organisation d'un dîner qui honorait le juge Monnin, récipiendaire du Manitoba Bar Association 2005 Distinguished Service Award, le 28 janvier dernier.

b) Concours Laskin

L'Association a participé à une réception le 19 janvier 2005 à l'Université du Manitoba au sujet du Concours Laskin. L'AJEFM a maintenu ses pourparlers avec l'Université et il fut confirmé en septembre 2005 que l'Université participera au Concours. L'Association collaborera avec l'Université dans la préparation de mémoires en français.

c) Petit-déjeuner avec le juge Bastarache

L'Association organisa un déjeuner-rencontre en juin 2005 pour ses membres lors de la visite du juge Bastarache. Le juge était à Winnipeg pour recevoir un doctorat honorifique du CUSB.

d) Association du barreau du Manitoba

L'AJEFM entretient des rapports étroits avec l'ABM en assurant que des rencontres régulières aient lieu entre les deux organismes.

Le président,

Le coordonnateur,

Christian Monnin

Rénald Rémillard